cci
NOUVELLE-CALÉDONIE

GUIDE DES BONNES PRATIQUES DES ENTREPRISES

Les chantiers passent au vert

Renseignements sur www.chantiervert.nc

Un chantier vert, c'est un chantier plus respectueux de l'environnement

Son objectif : *diminuer les nuisances causées par les activités du chantier : bruit, pollutions des milieux naturels, consommation de matières premières, production de déchets, émissions de poussières, rejets de gaz à effet de serre.*

Depuis 2009, la charte Chantier vert est un document de référence, soutenu par l'ensemble de la profession. Elle propose diverses pistes d'amélioration des pratiques et comportements sur les chantiers de Nouvelle-Calédonie, réparties en cinq grands thèmes :

- Respecter la réglementation
- Gérer les déchets
- Limiter les pollutions
- Respecter la biodiversité et limiter l'érosion
- Limiter le bruit

Ce livret vous propose, par thématique, des explications sur les impacts environnementaux causés par un chantier ainsi que des exemples de bonnes pratiques.

Les partenaires de la charte Chantier vert :

1.LES PRODUITS DANGEREUX

Un produit dangereux est capable de provoquer un ou plusieurs des effets suivants : intoxication, irritation, lésion, brûlure, incendie, explosion. Il représente un danger pour l'environnement.
Les produits chimiques possèdent des étiquettes avec des pictogrammes de danger. Les anciens carrés noirs fond orange sont remplacés par 9 nouveaux pictogrammes carrés penchés rouge fond blanc :

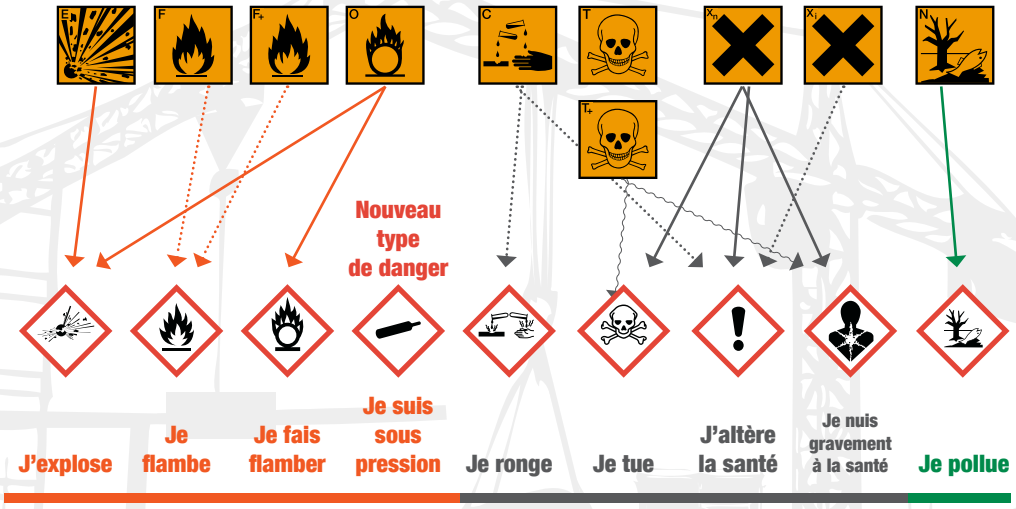

BONNES PRATIQUES

Je stocke les produits dangereux :
⊕ étiquetés
⊕ sur un bac de rétention pour éviter les déversements sur le sol
⊕ dans une zone définie, couverte et aérée

Attention : vérifier la compatibilité des produits entre eux

cf Fiches de données de sécurité (FDS)

Fût d'huile stocké sur un bac de rétention

Je gère les produits dangereux :
Ne pas rejeter les produits dangereux et leurs emballages dans le milieu naturel.

Je stocke bien les produits dangereux !

À SAVOIR…

Il faut conserver les fiches de données de sécurité (FDS). Elles expliquent les mesures d'urgence si le produit se déverse sur les travailleurs ou dans l'environnement.

2.LES DÉCHETS

Un déchet est une substance, un matériau ou un produit que son propriétaire destine à l'abandon. C'est un résidu issu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation.

Il existe trois types de déchets :

DÉCHETS INERTES (DI) :
- ne produisent aucune réaction physique, chimique, biologique en contact avec d'autres matières,
- ne sont pas biodégradables,
- ne brûlent pas,
- ne présentent pas de caractère dangereux,
- peuvent potentiellement être réutilisés, valorisés…

DÉCHETS NON DANGEREUX (DND) :
- peuvent se détériorer, se décomposer, fermenter ou encore rouiller,
- peuvent potentiellement être recyclés, valorisés…

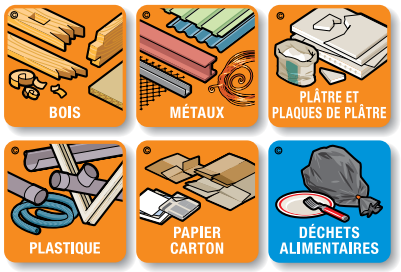

DÉCHETS DANGEREUX (DD) :
- contiennent des éléments toxiques ou dangereux pouvant générer des risques ou des nuisances graves pour la santé humaine et l'environnement,
- nécessitent des conditions particulières de stockage (cf produits dangereux)
- nécessitent des traitements spécifiques à leur élimination ou leur valorisation.

BONNES PRATIQUES

⊕ **Je ne brûle pas les déchets.**
Quels sont les impacts ?
Brûler les déchets rejette des éléments polluants dans l'atmosphère. En respirant cet air pollué, les hommes peuvent développer des maladies respiratoires. Cela contribue également au réchauffement climatique. Et les retombées par les pluies se déversent sur les terres ou dans les océans. L'infiltration des cendres et des résidus polluants dans le sol peut aussi toucher la nappe phréatique qui alimente les rivières et les océans.
(voir schéma page 8)

Je ne brûle pas les déchets !

⊕ **Je n'enfouis pas les déchets.**

⊕ **Je trie les déchets.**

⊕ **Je remplis les bordereaux de suivi des déchets** (BSD).
et je les conserve 5 ans.

Je trie correctement les déchets !

À SAVOIR…

Les emballages de produits dangereux vides, par exemple fûts d'huile, pots de colle et de vernis, bidons, cartouches, bombes, sont des DÉCHETS DANGEREUX.

3.LES POLLUTIONS

Le rejet des produits dangereux dans le milieu naturel provoque la destruction des espèces végétale et animale qui y vivent.

Des milieux naturels reliés :

• Les produits dangereux rejetés sur le sol ou dans les cours d'eau circulent jusqu'aux nappes d'eau (souvent notre source d'eau potable) puis dans le lagon. Ils sont alors ingérés par les animaux marins et s'accumulent dans leur chair, que nous consommons.

• Le brûlage des déchets, la consommation des énergies fossiles (charbon, fuel…) rejettent des gaz qui sont nocifs pour la santé humaine. Ils sont aussi à l'origine du réchauffement climatique…

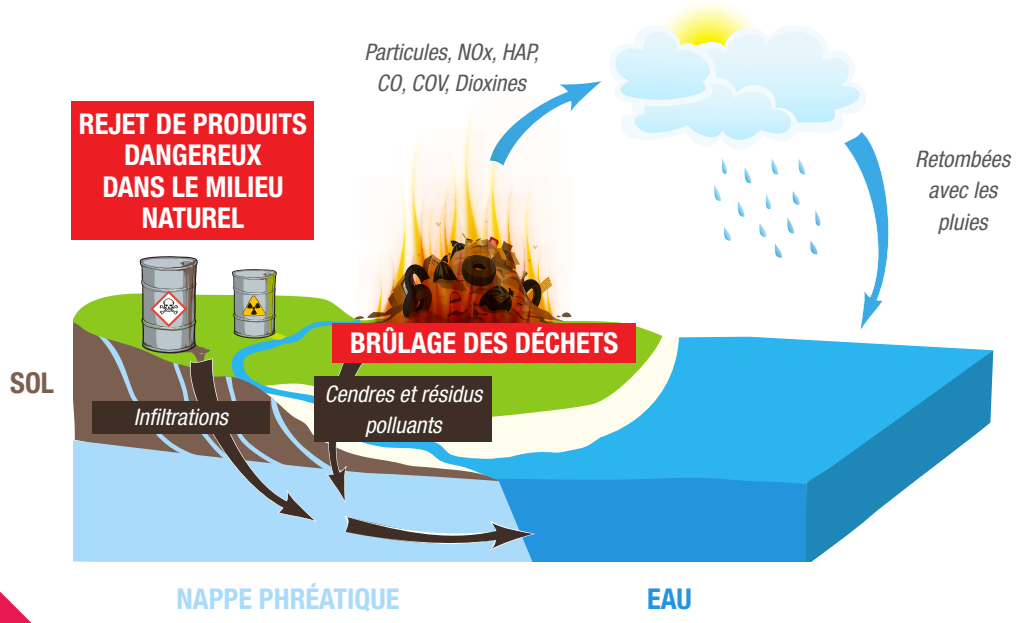

BONNES PRATIQUES

⊕ **Je ne rejette pas mes produits et déchets dans le milieu naturel.**

⊕ **J'installe un bassin de décantation des laitances de béton.**

- je vide l'eau de rinçage des outils et des toupies de béton dans le bassin,
- je laisse décanter et sécher,
- je cure régulièrement le béton durci et le mets dans la benne des déchets inertes.

⊕ **Je réalise la maintenance des engins et véhicules dans un garage.** Si elle doit être réalisée sur site, elle ne devra en aucun cas porter atteinte à l'environnement :

- je protège le sol et récupère les huiles dans des contenants adaptés,
- j'ai un kit anti-pollution à proximité : il permet d'absorber les produits liquides dangereux déversés accidentellement. Après utilisation, le kit souillé est jeté dans la benne des déchets dangereux

⊕ **Je place les produits liquides et groupes électrogènes sur bac de rétention.**

⊕ **J'arrose ou je stabilise le sol.** J'évite ainsi les envols de poussière et préviens les problèmes de santé des ouvriers ainsi que les nuisances causées aux riverains.

Bassin de décantation des laitances de béton

Je ne pollue pas l'environnement !

À SAVOIR…

1 l d'huile de vidange pollue durablement 1 m^3 de terre ou recouvre 1 km^2 d'eau.

4.LA BIODIVERSITÉ ET L'ÉROSION

Des richesses particulières peuvent exister à proximité du chantier : rivière, mangrove, mer…
Le défrichement détruit les habitats naturels des espèces et provoque l'érosion accélérée du sol. Lors des pluies, des particules sont emportées et troublent les eaux. Les plantes reçoivent moins de lumière et les animaux manquent d'oxygène. L'écosystème est perturbé.

BONNES PRATIQUES

⊕ **Je ne défriche que les surfaces nécessaires.**
C'est la végétation qui protège le sol de l'érosion.

⊕ **Je gère les eaux de ruissellement.**
- Je ne gêne pas l'écoulement des eaux ou je crée des rigoles pour les dévier.
- Je mets en place un bassin de décantation avec un système de filtration.
  Il permet de récupérer les particules de sol emportées par les pluies.

Sans bassin, l'eau ruisselle sur le chantier, se charge de particules et trouble l'eau à son arrivée dans le lagon.

Bassin de décantation des eaux

À SAVOIR…

Côté mer : depuis 2008, le lagon calédonien est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.
Côté terre : en Nouvelle-Calédonie, 76 % des espèces végétales et 22 % des oiseaux sont endémiques, ce qui signifie qu'ils sont natifs du territoire et que l'on ne les trouve pas ailleurs en site naturel.

5.LE BRUIT

Le bruit est à l'origine de surdité, stress et fatigue qui ont des conséquences sur la santé des ouvriers et des riverains.
Les chantiers situés près des espaces naturels ont également des incidences sur la faune qui fuit les zones bruyantes.

BONNES PRATIQUES

⊕ **Je limite le bruit :**
- cloisonnement ou encoffrement de machines,
- méthodes de construction à faibles nuisances. ex : forage au lieu du battage de pieux.
- réaliser les travaux bruyants au même moment et lors des créneaux horaires autorisés par la réglementation communale,
- réaliser des découpes de matériaux en atelier.

⊕ **Je m'organise pour :**
- définir un sens de circulation des engins sur le chantier pour limiter les marches arrière,

⊕ **Je me protège du bruit : port d'équipement de protection individuelle**
(casque antibruit, bouchons d'oreille).

Je respecte le voisinage !

À SAVOIR…

La surdité est la troisième cause de maladie professionnelle après les troubles musculo-squelettiques et l'amiante. *Source : Cafat, 2012.*

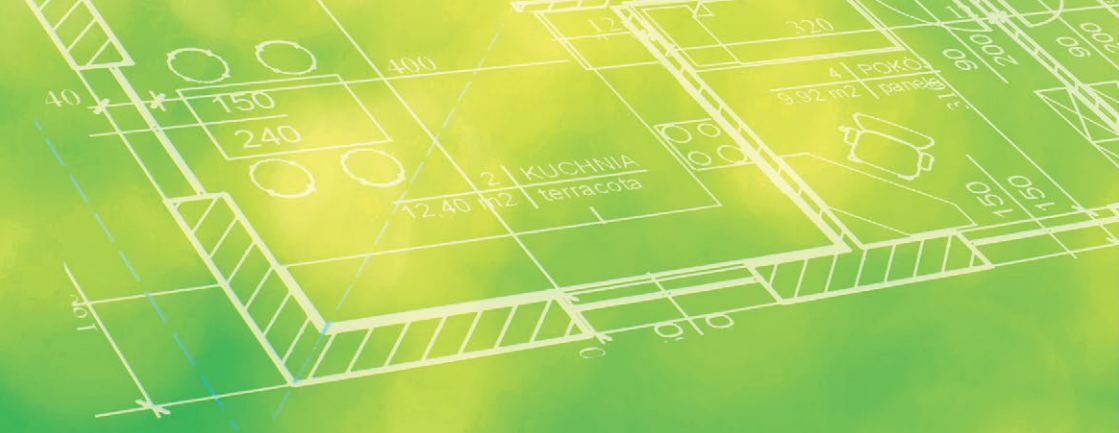

Un conseiller environnement vous répond :

24 31 15

chantiervert@cci.nc

L'ensemble des documents de la démarche Chantier vert est disponible sur le site internet :

www.chantiervert.nc

NOVEMBRE 2013

Les partenaires de la charte Chantier vert :